

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de pouvoirs donnés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier, PAULE Dimitri, VALIN Cécile

Absents : RICHET Victor ; PROVIN Isabelle ; RAMBAUD Lucie ; HERNANDEZ Rémi

Absent ayant donné pouvoir : RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe ; PROVIN Isabelle à BACQUELIN Didier

Secrétaire de séance : GIRARD Alain

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 août 2025
- Modification du règlement pour la location de la salle communale
- Questions diverses (Don famille GRANGEREAU annulation concession, réunion PLUIH le 17 septembre, restitution CHD, accueil stagiaire 4ème ...)

En début de conseil, M. le Maire soumet le fait d'ajouter une nouvelle délibération concernant une création d'emploi d'agent d'entretien.

Objet n°56/2025 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil Municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des Conseillers Municipaux parmi les noms proposés ci-après ;

VU les Conseillers proposés :

- BOURDEAU Marylène,
- BONNEAU Olivier,
- BACQUELIN Didier,
- GIRARD Alain,
- HERNANDEZ Rémi,
- PAULE Dimitri,
- PROVIN Isabelle,
- RAMBAUD Lucie,
- RICHET Victor,
- VALIN Cécile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- NOMME en qualité de secrétaire de séance : GIRARD Alain

Objet n°57/2025 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOUT 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 août a été transmis par mail le 23 septembre 2025 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de SAINT-MARTIN -DES-FONTAINES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- ARRÊTE le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 août 2025.

Objet n°58/2025 : MODIFICATION DU REGLEMENT POUR LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

M. le Maire explique qu'à la demande du Trésorier de Fontenay-Le-Comte définissant l'usage pour les locations des salles serait de mettre en place le prélèvement bancaire pour le paiement des locations et également pour les cautions.

M. le Maire précise que le contrat de location pour la salle des fêtes de St Martin des Fontaines a été modifié dans ce sens. Un RIB sera demandé à chaque demande de location pour effectuer cette démarche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la modification du règlement pour la gestion de location de salle, notamment l'article 3 de celui-ci.
- Autorise M. Le Maire à mettre en place le prélèvement bancaire

Objet n°59/2025 : CREATION D'EMPLOI AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT
(H/F)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il convient donc de créer un emploi d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet soit 4 heures à compter du 06 octobre 2025.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi, d'agent d'entretien polyvalent emploi permanent à temps non complet.

Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant des grades ou du cadre d'emplois des Adjoint technique, adjoint technique principal de 1^{ère} classe et adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de créer l'emploi de d'agent d'entretien polyvalent, emploi permanent à temps non complet à compter du 06 octobre 2025, susceptible d'être pourvu par des agents relevant soit du grade de 1^{ère} classe. ou cadre d'emplois des agents techniques de 2^{ème} classe.

Si possibilité de recruter en application de l'article 3-3 de la Loi n°84-53

D'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :

- motif du recours à un agent contractuel : article L332-8 1°2°3°4°5°6° ou 7° du code général de la fonction publique,
- temps de travail :4h
- nature des fonctions : Agent d'entretien des locaux
- niveau de recrutement : Niveau BEP CAP
- niveau de rémunération : Rémunération statutaire + prime mensuelle (IFSE)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Questions diverses :

➤ Don de la Famille GRANGERAU – annulation de concession

Mme GRANGERAU pour des raisons de santé, souhaite annuler la concession E15 acheté l'an passé sur Saint Martin des Fontaines pour aller vers le cimetière de Fontenay le Comte. Elle ne souhaite pas être remboursée et fait don de la somme à la commune.

➤ Accueil Stagiaire 4ème

Nous accueillons ay secrétariat une stagiaire, habitante de la commune, et qui est en 4^{ème} à la MFR de Puy Sec pendant 5 semaines du 8 septembre au 14 novembre.

➤ Réunion PLUIH – 17 septembre 2025

M. BACQUELIN présent à la réunion de cette dernière résume :

Les objectifs du PLUIH :

- Maitrise de l'espace et favoriser la mixité en maitrisant les attentes de logement d'aujourd'hui et demain
- Respect des paysages (espace agricole et forestier)
- Maintenir l'identité rurale, vitaliser les centres bourgs, renforcer les services et assurer le lien intergénérationnel.

Le comité Technique est représenté par des délégués. Sur notre pôle de proximité, M. GERMAIN Yves, Maire de L'Hermenault est délégué et suppléant M. BACQUELIN. Il communique des informations au comité de pilotage qui lui éclair le PADD qui prend des décisions politiques.

A la fin du mois, des premières séries de mesures seront prises.

Le diagnostic de notre territoire : Sur 25 communes de la communauté de communes, la démographie est assez variable : population vieillissante, dépendance aux véhicules, parcs immobiliers anciens et donc pas adapté aux besoins, nécessité de logements sociaux.

La densité doit tenir compte des infrastructures, évacuation d'eau...

Le calcul des enveloppes urbaines est resserré au plus près du bâti.

Les fonds de jardin même supérieur à 2 500 m² ne consomment pas d'espace agricole. Par contre, les dents creuses (non bâtie) de plus de 2 500m² est considérée comme consommant de l'espace.

Tous les projets doivent obligatoirement être justifiés en accord avec le PADD. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Le cadre : loi climat résilience et la loi ZAN 2.

Aujourd'hui, les chiffres donnés par l'Etat, le SCOT et le cabinet d'études ne coïncident pas.

Le territoire de St Martin des Fontaines sera amené à voir sa zone de construction diminuée.

Prochaine réunion du COTECH le 4 novembre. RDV mi-novembre du COPIL sur la hiérarchisation des enjeux et le **19 novembre, réunion publique à St Valérien à 19h30** par pôle de Proximité.

A la mi-octobre, nous devons fournir les derniers éléments de notre densification.

➤ Restitution DGP et CHD de la trésorerie

Délai Global de Paiement

Présentation de la restitution sur l'exécution de la dépense de notre collectivité en 2024, portant sur le délai global de paiement comme sur le contrôle hiérarchisé de la dépense.

Le DGP de notre collectivité est à un excellent niveau et se situe à 7.44 jours (contre 8.54 jours en 2023)

Contrôle Hiérarchisé des Dépenses

Cette restitution nous permet d'apprécier la bonne qualité globale du mandatement de notre collectivité et, le cas échéant, les pistes d'amélioration.

➤ Réunion conférence des maires – 29 septembre 2025

Transport solidaire :

- 19 communes sont favorables à une participation partagée entre les communes:
 - La CCPFV participe à hauteur de 5 000€
 - Le coût pour une commune de 1000 habitants serait d'environ 500€
 - Pour notre commune 76€

Transport à la demande :

L'objectif est de relier chaque commune à 1 point Aléop.

Cette action sera financée par la région, si l'offre est insuffisante la CCPFV va compléter le

Commune de St Martin des Fontaines - Conseil Municipal du 30 septembre 2025

financement.

Multi Service Sud Vendée :

C'est une association pour accompagner les personnes à retrouver un emploi. Mme PROU, Directrice adjointe l'a présentée en rappelant ses besoins de trouver des partenaires publics ou privés pour continuer de bien travailler

GIP Géo Vendée :

Présentation du jumeau numérique, c'est le double numérique du territoire de la Vendée (maison, route, réseaux, électricité, assainissements, données de conso etc...)

Il est mis en place le repérage des zones solaires sur les bâtiments et estimation des consommations.

Toutes les communes auront à délibérer pour leur participation.

Notre CCPFV a fait la demande de classification en Pays d'Art et d'Histoire :

C'est un gros travail qui est en cours depuis le mois de Janvier 2025 avec le cabinet d'étude Atemporelle. En octobre nous sommes en attente de validation par la DRAC de la 1^{ère} étape.

Validation des devis en cours

Nouveau devis de Manu Barraud pour les travaux de la future salle d'archives. Ce devis d'un montant de 7 623€ HT est validé par le conseil municipal ;

Le conseil est en attente des devis du peintre et de l'électricien qui sera légèrement modifié par rapport à la dernière présentation.

➤ Autres questions diverses :

ADAM Jérémy souhaite rester responsable du plan d'eau comme il le fait aujourd'hui lors de l'élection du prochain conseil. Le conseil actuel est très satisfait de son travail mais ne peut s'engager au nom des futurs élus. Il est prévu d'ici quelques semaines de vider un peu l'étang pour réaliser un tri des poissons.

La communauté de communes organise une « Balade santé » le mardi 27 janvier à St Martin des Fontaines entre 10h et 13h00. Cette marche est à destination d'une vingtaine de personnes de 60 ans et plus du pôle de proximité.

Conclusion enquête publique « Dérivation et étanchéification du ruisseau Garreau » du commissaire enquêteur : Un rapport a été fait, il est disponible sur <https://www.registre-demateriale.fr>. Rien ne s'oppose aux travaux.

Réunion SYCODEM : regroupement des collectes, un plan et une communication seront présentés prochainement.

Différents mails ont été reçus sur la pollution de l'air à la mairie : L'ensemble des informations et remarques ont été transmises à Bouyer Leroux. Le sujet sera évoqué lors de la réunion semestrielle demain, mercredi 1 octobre 2025 entre les dirigeants BLX et les élus de la commune, un compte rendu sera réalisé.

Suite à une demande de la communauté de communes, les vœux de St Martin des Fontaines se déroulera le vendredi 23 janvier 2026 à 19h00.

Problématique sur la laveuse de la salle des fêtes qui est très ancienne. Des devis ont été fait, une machine a été testée, le conseil souhaite investir dans une nouvelle machine avant que l'actuelle ne fonctionne plus du tout.

Le logement 35 rue de la mairie sera libéré au 1^{er} novembre 2025. Une date pour l'état des lieux sortant sera prise, nous définirons les besoins de travaux et le temps pour les réaliser avant de le proposer à une nouvelle location.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 3 novembre 2025 à 20 h30.

La séance est levée à 22 h 30.

Le présent Conseil Municipal comporte la délibération n° 56/2025 à 59/2025.

NOM PRÉNOM	SIGNATURES	OBSERVATIONS
Le Maire		
HERNANDEZ Philippe		
Le secrétaire de séance		
GIRARD Alain		